



SAINT CYR REUSSIR ENSEMBLE

Claude GIULIANO & Béatrice AÏELLO

Extrait de nos interventions du Conseil Municipal du 13 12 2016

Le Budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle Budgétaire annuel de la collectivité.

La tenue d'un DOB - Débat d'Orientation Budgétaire - dans les deux mois précédant le vote du budget est obligatoire, en ce qui nous concerne, nous l'avons voté le 22 Novembre, soit 3 semaines seulement avant le vote du budget de ce jour.

Nous regrettons qu'il n'est pas permis de construire le budget, tel qu'un outil démocratique permettant un travail en commun pour notre commune entre majorité et minorité évitant l'arbitrage. Le budget 2017 est du même cru que ceux des années précédentes ; hormis les AP du PAE de la Miolane et du Port de la Madrague pour le confortement de la digue, il n'y a pas de programme pluriannuel clairement identifié sur l'ensemble des Budgets concernant les investissements pour les années à venir.

Comme toutes les années nous n'abordons pas la revalorisation des bases fiscales, car le budget est voté très tôt avec une grande inconnue qui sera le vote des taux d'imposition au mois de Mars.

Nous ne rentrerons pas en débat sur des chiffres, pas de querelles stériles car chacun restera sur ses positions, nous resterons toutefois vigilants sur le BS et le Compte Administratif.

Un endettement que nous dénonçons beaucoup trop haut lors du précédent mandat à plus de 24 millions d'euros en baisse constante depuis plusieurs années. Nous espérons que nos nombreuses interventions et articles auront été utiles !!!

Nous ne partageons pas vos priorités et vos choix, cependant nous les respectons, même si nous votons contre.

Enfin, nous souhaitons faire un clin d'œil à notre adjoint aux finances pour qu'il ne se sente pas offensé : **sur le fond il y a un travail de qualité et sérieux.**

Extrait de nos interventions du Conseil Municipal du 14 02 2017

Urbanisme et Aménagement du Territoire – Modification simplifiée N°1 du Plan Local d'Urbanisme

Suite au courrier de Monsieur le Préfet, le PLU doit être modifié pour plusieurs motifs sur des erreurs matérielles, nous sommes favorables à ces trois rectifications, avec deux regrets : le premier est que ce dossier n'a pas été traité en Commission d'Urbanisme, cela aurait pu être le cas. Le second est que nous sommes toujours en attente de la copie du courrier du 29 juillet de Monsieur le Préfet qui ne nous a pas été transmise, malgré notre demande et votre engagement lors du Conseil Municipal du 28 septembre 2016. Je tenais à le signaler.